

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / MME. SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Aide départementale à la réhabilitation de 331 logements à Aix-en-Provence par l'OPH Pays d'Aix Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH Pays d'Aix Habitat, une subvention de 362 000 € destinée à accompagner la réhabilitation énergétique de 331 logements résidence l'Odyssee à Aix-en-Provence, portant sur un coût total de travaux éligibles de 3 736 641 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale,
- de procéder aux affectations et désaffectations de crédits indiquées dans le rapport,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe II du rapport.

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au titre de l'AP n° 2016-18008J, au chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**